

Laïcité à l'école: des contestations dans un établissement sur dix (sondage)

Paris, 12 juin 2018 (AFP) -

Environ un établissement scolaire sur dix connaît des contestations de la loi de 2004 qui proscrit le port de signes religieux ostensibles, dont le voile islamique, dans les écoles, collèges et lycées publics, souligne mardi un sondage de l'Ifop.

Selon ce sondage réalisé pour le Cnal, le comité national d'action laïque, dans la quasi-totalité des cas, le dialogue a permis de régler les problèmes éventuels (97%) tandis que les procédures disciplinaires n'ont été engagées que dans des proportions très limitées (16%).

Selon l'étude, les établissements situés dans les quartiers défavorisés (REP) affichent des scores plus "préoccupants" concernant des contestations, provenant notamment d'élèves (34% contre 9% en non REP), de leurs parents (22% contre 8%), voire du corps enseignant lui-même (23% contre 6%).

Autre enseignement de l'étude: les contestations du principe de laïcité se produisent dans des cadres assez divers. Ainsi, dans 35% des cas, elles ont eu lieu lors d'enseignements d'histoire-géographie, dans 33% à l'occasion des moments de recueillement après les attentats de 2015. Les cours d'éducation physique et sportive (32% des citations) ou d'enseignements laïques des faits religieux (27%) sont également propices à l'expression de ces contestations.

Pour favoriser la transmission des valeurs de la République, les enseignants travaillant dans les établissements qui font le plus souvent l'objet de contestations (régulièrement ou de temps en temps) estiment que la documentation personnelle ou constituée par le corps enseignant est le dispositif le plus utile (63%), devant la charte de la laïcité (54%).

L'enquête a été menée en ligne du 8 au 11 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 650 enseignants, représentatif de la population des enseignants du public, enseignant du primaire au lycée, selon la méthode des quotas.
ito/bfa/gde/it

Afp le 12 juin 18 à 18 03.